



Chartes d'Engagement pour l'Accessibilité en Formation des Personnes en Situation de Handicap

Préambule

L'inclusion et l'accessibilité sont des valeurs essentielles pour favoriser l'égalité des chances en matière de formation. Cette charte d'engagement pour l'accessibilité vise à garantir aux personnes en situation de handicap un accès équitable à l'apprentissage, en répondant à leurs besoins spécifiques et en supprimant les barrières limitant leur participation.

Engagements de l'Organisme de Formation

1. Accessibilité des infrastructures

- Assurer que les locaux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap (accès physique, signalétique adaptée, espaces de circulation, etc.).

2. Adaptation des supports et des méthodes pédagogiques

- Proposer des supports de formation en formats alternatifs (gros caractères, version audio, sous-titres) pour répondre aux besoins sensoriels des apprenants.
- Adapter les méthodes pédagogiques pour faciliter l'apprentissage, en tenant compte des particularités de chaque handicap (par exemple : supports visuels, explications verbales, supports numériques compatibles).

3. Formation et sensibilisation du personnel

- Former les équipes pédagogiques et administratives aux enjeux de l'inclusion et à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser les formateurs aux bonnes pratiques en matière d'inclusion et leur fournir des outils pour adapter leur animation en fonction des besoins spécifiques.

4. Accompagnement individualisé

- Proposer un entretien préliminaire pour évaluer les besoins particuliers de chaque apprenant en situation de handicap.
- Élaborer un parcours de formation personnalisé, incluant des dispositifs d'accompagnement spécifiques (tuteurs, assistance, pauses aménagées).
- Assurer un suivi régulier de l'apprenant pour ajuster, si nécessaire, les moyens mis en œuvre et garantir la qualité de la formation.

5. Usage des technologies et outils numériques

- Promouvoir l'utilisation de dispositifs d'assistance technologique pour faciliter l'accès aux contenus de formation.

6. Évaluation et amélioration continue

- Évaluer la satisfaction et l'expérience des apprenants en situation de handicap afin d'améliorer continuellement les pratiques d'accessibilité.

Droits et Responsabilités des Apprenants

- Droit à un environnement inclusif et respectueux : Les apprenants en situation de handicap ont droit à une formation respectueuse de leur dignité et de leur différence.
- Accès aux aménagements nécessaires : Chaque apprenant peut demander des aménagements pour faciliter son apprentissage et garantir son confort durant la formation.
- -Communication de leurs besoins spécifiques : Afin de permettre à l'organisme de formation de mettre en place les mesures adaptées, il est essentiel que les apprenants en situation de handicap communiquent leurs besoins spécifiques en amont de la formation.

Engagement de Responsabilité Sociale

En signant cette chartre, l'organisme de formation s'engage à promouvoir un environnement inclusif et accessible, garantissant aux personnes en situation de handicap un accès à la formation égal à celui des autres apprenants. Cette chartre témoigne de la volonté de l'organisme de faire de l'inclusion une priorité, contribuant ainsi à une société plus juste et plus équitable.

Toulouse, le 05/11/2024
Pour la Société E-THIX EDUCATION

Madame Céline MONZALI
Gérante d'e-thiX education

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.